
RAPPORT ANNUEL GESTION 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Jeudi 11 juin 2020



HANDI-BUS INC.

Une solution adaptée
à vos déplacements

Casier Postal 132 | Chambly (Québec) | J3L 4B1

Tél. : (450) 460-2000 | Fax : (450) 442-9996 | Courriel: infota@stantec.com

Le transport adapté c'est...

... un moyen de transport collectif qui répond aux besoins particuliers des personnes à mobilité réduite préalablement admises, sous la responsabilité des sociétés de transport en commun ou des municipalités participantes.

Le transport adapté est un service porte-à-porte, ce qui signifie que le chauffeur prend en charge le client-usager à la porte de l'endroit d'embarquement jusqu'à la porte de la destination. Il peut aussi être offert à partir des lieux de prise en charge et de descente déterminés. Ce service peut être offert sur appel ou selon des itinéraires fixes, avec des véhicules standards ou modifiés.

Comme les déplacements s'avèrent essentiels dans le monde moderne, le transport adapté doit viser à assurer la mobilité des personnes de la communauté. Les services de transport adapté doivent donc favoriser la pleine intégration sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées.

La mission des organismes de transport adapté est de fournir un service de transport adapté en fonction des besoins de la personne. Le transport adapté ne doit pas se substituer au transport collectif régulier.

Le transport adapté doit permettre aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'un degré de mobilité et d'autonomie comparable à celui dont dispose la population en général et doit soutenir les divers programmes favorisant leur intégration.

(Tiré du Guide de référence en transport adapté au Québec)

Juin 2020

Rapport annuel 2019 Service de transport adapté Handi-Bus inc.

Éditeur: Stantec

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives Canada, 2020

ISBN 978-2-924132-42-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-924132-43-2 (version pdf)

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	4
Historique et mandat	5
Structure organisationnelle	6
Grille tarifaire 2019	7
Les faits saillants pour 2019	8
Rapport du comité d'admissibilité	9
Admissions	9
Nombre de clients-usagers par municipalité	10
Types de déficiences	10
Nombre de déplacements par municipalité	11
Statistiques d'exploitation	11-12
Service métropolitain de transport adapté	12
Motifs de déplacement	13
Les transports hors territoire	13
L'horaire du service	13
Rapport de l'auditeur indépendant	14-19

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est avec un immense plaisir que je vous livre cette année le rapport d'activités 2019 du service de transport adapté Handi-Bus. Ce rapport présente les réalisations et les résultats obtenus en regard des orientations de notre conseil d'administration. Au cours de l'année 2019, trente-neuf mille soixante-trois (39 063) déplacements furent effectués.

L'accès à un service de transport adapté a une grande incidence sur la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite. Avec Handi-Bus, nous pouvons assurer à notre clientèle que tous les efforts sont regroupés afin de livrer un service de qualité répondant à leurs besoins.

Je tiens à remercier notre gestionnaire Stantec pour son habituelle collaboration. Son personnel contribue à faire d'Handi-Bus un service qui répond aux besoins de la population que nous desservons.

Il est également important de souligner le travail remarquable des membres du conseil d'administration. Ils ont su répondre activement aux divers dossiers qui se sont présentés à eux en cours d'année.

C'est grâce au travail soutenu, à la patience et à la collaboration de tous ces gens qu'Handi-Bus est ce qu'il est aujourd'hui, soit un organisme qui se distingue par la qualité de son service et de ses collaborateurs.

Merci à tous!

A handwritten signature in black ink, reading "Serge Gélina".

Serge Gélina

Président et représentant de la Ville de Chambly

HISTORIQUE

Handi-Bus est un organisme sans but lucratif constitué en 1983, lié par un protocole d'entente avec la Ville de Chambly. Cette ville est chargée d'opérer un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite sur le territoire prévu au plan d'organisation du ministère des Transports du Québec (MTQ). En 1984, la Ville de Chambly était la seule ville participante.

En 1988, les villes et municipalités suivantes ont adhéré à l'organisation:

Richelieu, Marieville, Carignan, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Notre-Dame-de-Bonsecours, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Sainte-Marie-de-Monnoir.

Par la suite, les municipalités de Saint-Césaire, Rougemont et Saint-Jean-Baptiste se sont jointes à l'organisme. En 2002, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste se retire de l'OTA Handi-Bus. Par la suite, la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours fusionne avec Richelieu de même que la municipalité de Sainte-Marie-de-Monnoir fut fusionnée avec la municipalité de Marieville. Au total, Handi-Bus dessert huit (8) villes ou municipalités en date du 31 décembre 2019.

MANDAT

Le service du transport adapté Handi-Bus est une corporation à but non lucratif. Son mandat est de transporter sur le territoire des villes de Chambly, Carignan, Marieville, Richelieu et Saint-Césaire ainsi que des municipalités de Rougemont, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Sainte-Angèle-de-Monnoir, les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent utiliser le service de transport en commun régulier. Ces personnes doivent, au préalable, avoir été admises au service de transport adapté par le comité d'admissibilité d'Handi-Bus selon la politique d'admissibilité du MTQ.

Les revenus d'opération d'Handi-Bus proviennent du MTQ, des quotes-parts des municipalités comprises à l'entente, en vertu de: [L.R.Q., chapitre T-12—LOI SUR LES TRANSPORTS, section v.4—SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT DE PERSONNES HANDICAPÉES] et de la clientèle.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2019



Comme tout service de transport adapté reconnu par le MTQ, **HANDI-BUS**, organisme à but non lucratif, doit répondre à des normes et des standards professionnels. Les personnes qui opèrent les services de transport adapté sont des employés qualifiés et formés en conséquence. Toutefois, une implication bénévole importante permet de supporter le fonctionnement du transport adapté. Ainsi, plusieurs personnes participent au conseil d'administration, au comité d'admission ou encore s'impliquent dans des activités de promotion.

Le conseil d'administration doit avoir une grande préoccupation du développement du transport adapté afin de s'assurer que chaque personne reçoive le maximum de services auxquels elle a droit. Ils sont constamment à l'écoute des besoins de la clientèle.

GRILLE TARIFAIRE 2019

AVIS PUBLIC

Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019



Réseau de transport
métropolitain

SECTEUR HANDI-BUS

Grille Tarifaire 2019 (En vigueur 1^{er} juillet)

Origine Destination	Carignan, Chambly, Richelieu	Marieville	St-Mathias	Rougemont, Ste-Angèle, St-Césaire	St-Jeans-sur- Richelieu	Longueuil (Couronne Sud)	Montréal	Granby	Passe Mensuelle
Carignan	Gratuité	Gratuité	5.00\$	5.50\$	8.00\$	9.00\$	11.00\$	12.00\$	124.00\$
Chambly	Gratuité	Gratuité	5.00\$	5.50\$	8.00\$	9.00\$	11.00\$	12.00\$	
Richelieu	Gratuité	Gratuité	5.00\$	5.50\$	8.00\$	9.00\$	11.00\$	12.00\$	
Marieville	Gratuité	Gratuité	4.50\$	5.00\$	8.50\$	9.50\$	11.50\$	11.50\$	
St-Mathias	5.00\$	4.50\$	4.50\$	5.00\$	8.50\$	9.50\$	11.50\$	11.50\$	
Rougemont	5.50\$	5.00\$	5.00\$	4.50\$	9.50\$	10.00\$	12.00\$	11.00\$	
Ste-Angèle	5.50\$	5.00\$	5.00\$	4.50\$	9.50\$	10.00\$	12.00\$	11.00\$	
St-Césaire	5.50\$	5.00\$	5.00\$	4.50\$	9.50\$	10.00\$	12.00\$	11.00\$	
TRAM 5	Rég. : 173.00\$				Étu. : 138.00\$			Réd. : 104.00\$	
TRAM 6	Rég. : 209.00\$				Étu. : 167.00\$			Réd. : 125.00\$	
Livret de 20 billets / 0.50\$								9.25\$	
Livret de 20 billets / 2.00\$								36.75\$	
Livret de 10 billets / 5,00 \$								46,00\$	

* La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement.

** Les résidents de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Rougemont, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Césaire ne possédant pas de laissez-passer mensuel doivent payer le coût de tout transport autre que celui permis par le titre unitaire de leurs villes vers les villes de Chambly, Richelieu, Carignan ou Marieville.

LES FAITS SAILLANTS POUR 2019

Le Rapport annuel de gestion 2019 constitue l'outil de reddition des comptes de la corporation. Il fait état des résultats relatifs aux décisions prises par le conseil d'administration d'Handi-Bus et de l'engagement pris auprès des municipalités desservies.

Comme tous les ans, le conseil d'administration se fait un devoir de livrer à ses clients son rapport d'activités et sa reddition de comptes. Nous désirons fournir à nos utilisateurs le maximum d'information sur les opérations et les décisions prises en cours d'année, c'est pourquoi y sont énumérés les principaux faits et gestes de la corporation :

- Au cours de l'année 2019, le conseil d'administration d'Handi-Bus a tenu six (6) assemblées régulières et une (1) assemblée générale. Un service de qualité demeure toujours la préoccupation première des membres.
- Le 24 janvier ainsi que les 7 et 13 février 2019, Handi-Bus a dû fermer temporairement son service en raison des conditions météorologiques.
- Handi-Bus a tenu son assemblée générale annuelle le 6 juin 2019.
- Un nouveau membre du conseil d'administration, Madame Johanne Godon, a été élue lors de l'assemblée générale annuelle.
- Handi-Bus a offert la gratuité de son service pendant la période des Fêtes soit les 24, 25, 31 décembre 2019 et 1er janvier 2020.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ

Le mandat de tous les membres du comité est en règle et le rapport du comité d'admissibilité est signé par les trois (3) parties et conservé dans nos archives.

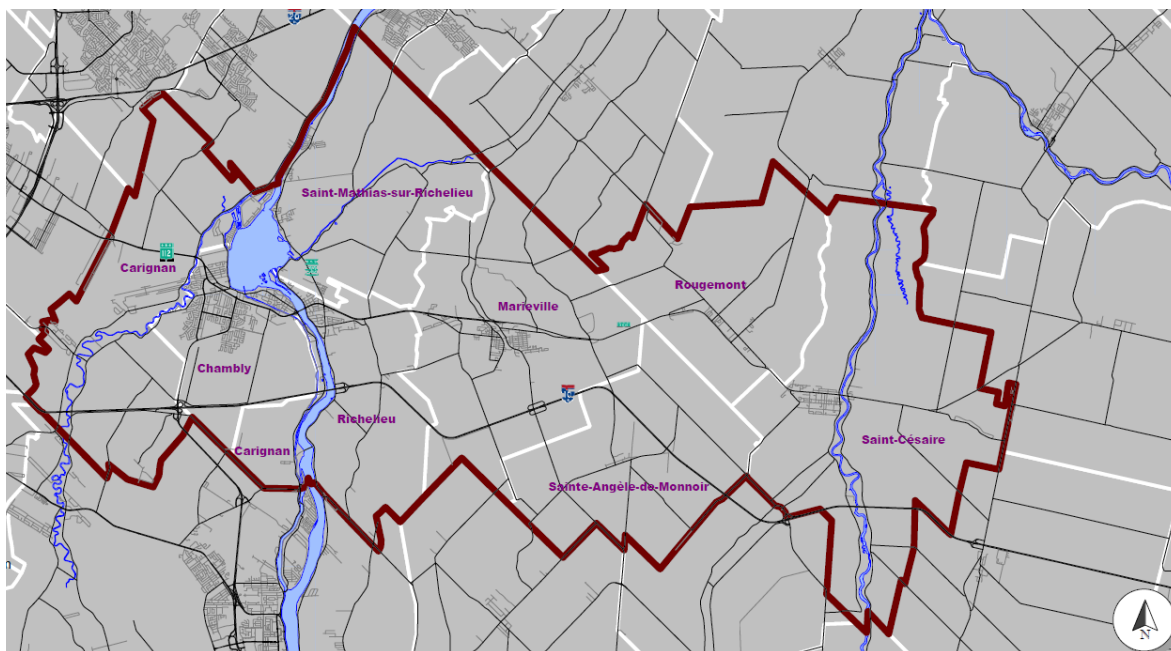
Les représentants nommés au comité sont :

- L'officier délégué à l'admission représentant l'organisme mandataire : Isabelle Couture
- La représentante des personnes handicapées : Sylvie Jeanotte et Josée Monast à titre de substitut
- Le représentant du réseau de la santé et des services sociaux : Pierre-André Gadoury et Nathalie Langevin à titre de substitut

ADMISSIONS

Le comité d'admission a tenu au cours de l'année 2019:

- **9** rencontres;
- **91** personnes y furent admises;
- **92** dossiers furent fermés au cours de la même année suite à des décès, déménagements ou suite à une période d'inactivité de plus de deux (2) ans;
- **0** dossier refusé en 2019;
- **222** personnes ont utilisé le service au moins une fois en 2019.



NOMBRE DE CLIENTS-USAGERS PAR MUNICIPALITÉ

Municipalités membres d'Handi-Bus	2018	2019	Variation
Carignan	52	55	5,8 %
Chambly	163	167	2,5 %
Marieville	76	70	-7,9 %
Richelieu	55	53	-3,6 %
Rougemont	15	14	-6,7 %
Saint-Césaire	27	27	0 %
Sainte-Angèle-de-Monnoir	8	7	-12,5 %
Saint-Mathias-sur-Richelieu	17	19	11,8 %
Total	413	412	-0,2 %

Handi-Bus décompte 412 membres, soit une légère diminution de 0,2% par rapport à l'année précédente.

TYPES DE DÉFICIENCES

RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE ADMISE	0 à 5 ans	6 à 20 ans	21 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans et plus	Total
Motrice ou organique en fauteuil roulant	1	7	48	52	65	173
Motrice ou organique ambulateur	1	1	26	21	33	82
Intellectuelle	0	18	81	10	2	111
Psychique	0	6	10	3	6	25
Visuelle	0	1	9	2	2	14
Autres	0	0	2	4	1	7
Total	2	33	176	92	109	412
Personnes nouvellement admises en 2019	0	4	28	17	42	91

La clientèle est regroupée selon les différents types de déficiences et par tranches d'âges. La majorité des usagers sont des adultes de plus de 21 ans. Les déficiences intellectuelles, motrices ou organiques sont celles qui sont le plus souvent présentées, que ce soit à l'aide d'un fauteuil roulant ou non.

NOMBRE DE DÉPLACEMENTS PAR MUNICIPALITÉ

Municipalités membres d'Handi-Bus	2018	2019	Variation
Carignan	7 279	7 749	6,5 %
Chambly	17 230	15 706	-8,8 %
Marieville	7 159	6 427	-10,2 %
Richelieu	4 136	3 320	-19,7%
Rougemont	2 696	2 542	-5,7 %
Saint-Césaire	2 112	1 972	-6,6 %
Sainte-Angèle-de-Monnoir	678	169	-75,1, %
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 022	1 077	5,4 %
Total	42 312	38 962	-9,7%

Handi-Bus a connu une baisse de déplacement de 9,7 % entre 2018 et 2019. À l'exception des municipalités de Carignan (6,5 %) et Saint-Mathias-sur-Richelieu (5,4 %), les autres municipalités ont toutes enregistré moins de déplacements.

STATISTIQUES D'EXPLOITATION

Nombre de déplacements	Minibus	Taxi	Taxi adapté	Total
Personnes en fauteuil roulant	3 536	60	632	4 228
Personnes ambulatoires	27 403	6 866	129	34 398
Sous-Total	30 939	6 926	761	38 626
Accompagnateur	226	71	39	336
Total:	31 165	6 997	800	38 962
Nombre de déplacements	Minibus	Taxi	Taxi adapté	Total
Réguliers	27 315	5 761	608	33 684
Occasionnels	3 850	1 236	192	5 278
Total:	31 165	6 997	800	38 962

Selon les données présentées ci-dessus, les personnes utilisant un fauteuil roulant représentent 10,9 % des déplacements de l'année 2019. Les transports réguliers se chiffrent à 86,5 %, alors que les occasionnels sont de 13,5 %.

STATISTIQUES D'EXPLOITATION (SUITE)

	2018	2019
Nombre de kilomètres (service régulier)	193 966	199 121
Nombre de kilomètres (hors territoire)	29 236	28 653
Nombre de kilomètres (autres services)	-	-

À contrat — transporteur privé

Nombre de minibus à contrat	4	4
Transporteur principal	Autobus Citadelle inc.	

SERVICE MÉTROPOLITAIN DE TRANSPORT ADAPTÉ

Déplacements hors territoire Handi-bus	
Autobus	1 852
Taxi	2 763
Taxi adapté	604
Total:	5 219

MOTIFS DE DÉPLACEMENT

Motifs	2018	2019
Travail	28 %	26 %
Étude	2 %	3 %
Santé	7 %	6 %
Loisir	30 %	29 %
Service	33 %	36 %

LES TRANSPORTS HORS TERRITOIRE

- Centre Lucie-Bruneau de Montréal
- CHUM
- CMR de St-Hubert
- Hôpital Charles-Lemoyne
- Hôpital Pierre-Boucher
- Hôpital de St-Jean-sur-Richelieu
- Promenades Saint-Bruno.
- Hôpital de Granby



L'HORAIRE DU SERVICE

Nombre de semaines d'opération par année :	52
Nombre d'heures de service par semaine :	139
Délai général de réservation (en heure) :	24

Heure:

Lundi au vendredi: 5h30 à 1h30

Samedi et dimanche: 6h30 à 2h00

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT :



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
HANDI-BUS INC.

**Raymond Chabot Grant Thornton
S.É.N.C.R.L.**

Bureau 301
160, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2V6

Téléphone : 450 375-4400
Télécopieur : 450 375-0128
www.rcgt.com

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme HANDI-BUS INC. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE) :

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE) :

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Granby
Le 11 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n°A125850

RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE

HANDI-BUS INC.- Résultats - pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Apports - Service régulier de transport adapté		
Contributions de EXO	974 188	946 452
Intérêts	7	257
Autres	552	1 044
	<u>974 747</u>	<u>947 753</u>
Charges		
Frais d'exploitation (Annexe A)	938 587	916 943
Frais d'administration (Annexe B)	36 160	30 810
Amortissement des immobilisations corporelles	19	27
	<u>974 766</u>	<u>947 780</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(19)</u>	<u>(27)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

HANDI-BUS INC. - Situation financière - au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	94 391	15 116
Débiteurs (note 3)	41 013	133 315
Frais payés d'avance	217	
	<u>135 621</u>	<u>148 431</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	44	63
	<u>135 665</u>	<u>148 494</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs	49 546	148 393
Contributions de EXO reportées	86 037	
	<u>135 583</u>	<u>148 393</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	44	63
Non affecté	38	38
	<u>82</u>	<u>101</u>
	<u>135 665</u>	<u>148 494</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

HANDI-BUS INC.

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	ANNEXE A	
	2019	2018
	\$	\$
<i>FRAIS D'EXPLOITATION</i>		
Contrat transporteur	606 291	579 274
Taxis	163 322	177 186
Frais opérationnels	162 922	158 141
Fournitures de bureau	4 612	669
Télécommunications	1 440	1 673
	938 587	916 943

	ANNEXE B	
	2019	2018
	\$	\$
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Honoraires de gestion	21 797	21 197
Honoraires professionnels	5 798	6 000
Fournitures de bureau	4 612	669
Télécommunications	1 440	1 674
Autres	1 057	157
Formation et perfectionnement	525	
Promotion	431	482
Frais bancaires	263	440
Assurances	237	191
	36 160	30 810



375, Boulevard Roland-Therrien, bur. 520
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Tél.: (514) 877-6001
Courriel: infota@stantec.com

Vous avez des questions ?
Communiquez avec notre service.
Les bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
(450) 460-2000



HANDI-BUS INC.

*Une solution adaptée
à vos déplacements*

